

DECLARATION ANNUELLE D'ACTIVITE 2025 (ACTIVITE DE L'ANNEE 2024)

Opérateurs professionnels mettant en circulation des matériaux d'emballage en bois ou du bois concernés par la Norme internationale pour les mesures phytosanitaire n°15 (NIMP 15)

Nom établissement :

Identifiant national unique au registre phytosanitaire des opérateurs professionnels (INUPP) :

SIRET :

Adresse du site :

Nom, prénom et fonction dans l'entreprise du responsable technique NIMP 15 :

Nom et prénom du directeur de l'établissement :

Fait à, le ... / ... / 2025

Signature du directeur de l'établissement
(précédée de la mention "lu et approuvé")

Après lecture de ce document, je certifie que :

Mon établissement n'est pas concerné par la fabrication, la réparation, le traitement ou l'apposition de la marque NIMP 15 sur les matériaux d'emballage en bois listés ci-dessous.

L'activité de mon établissement consiste au moins en partie à la fabrication, la réparation, le traitement ou l'apposition de la marque NIMP 15 sur les matériaux d'emballage en bois listés ci-dessous. Je remplis cette déclaration selon la campagne à venir et m'engage à respecter toutes les dispositions réglementaires liées à cette activité.

Mon établissement appose une marque NIMP 15 par SIRET; si je dispose de plusieurs sites, un formulaire est renseigné par site.

Cochez les cases correspondantes à votre activité, sauf celles grisées

Matériaux d'emballages en bois ou bois concernés par le marquage NIMP 15		Activité									Destinataires			Notice explicative
Code ligne	Familles de marchandises soumises à marquage NIMP 15	Fabrication d'emballages	Volume fabriqué et marqué NIMP 15	Réparation	Volume réparé et marqué NIMP 15	Négoce	Volume	Traitement à la chaleur HT	Volume traité conforme à la NIMP 15	Nombre de fours, étuves ou séchoirs utilisés pour traiter HT	Exportateurs	Utilisateurs finals	Professionnels de l'emballage	Destinataires Clients des opérateurs, correspondant à une ou plusieurs des 3 catégories. Donnée importante pour la traçabilité, notamment en cas de foyer.
A - Matériaux d'emballage en bois														
Classes de volume														
A-01	Palettes	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	Nombre	O/N	O/N	O/N	1. 1 à 10 unités
A-02	Caisses	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	2. 10 à 100 unités
A-03	Boîtes d'emballage pour produits fragiles ou à forte valeur ajoutée	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	3. 100 à 1000 unités
A-04	Tambours, caisses ou bobines d'enroulement de câbles	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	4. 1000 à 10 000 unités
A-05	Bois de calage	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	5. 10 000 à 100 000 unités
A-06	Plateaux de chargement	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	6. 100 000 à 1 million d'unités
A-10	Autres emballages comportant du bois	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7	O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	7. plus de 1 million d'unités
B - Bois														
B-01	Sciages de résineux (bois de climat tempéré)							O/N	1 à 7	Nombre	O/N	O/N	O/N	1. 1 à 10 m3
B-02	Sciages de feuillus (bois de climat tempéré)							O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	2. 10 à 100 m3
B-03	Sciages de bois tropicaux							O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	3. 100 à 1000 m3
B-04	Morceaux de bois massif non traités servant à la réparation d'emballages							O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	4. 1000 à 10 000 m3
B-99	Autres types de bois							O/N	1 à 7		O/N	O/N	O/N	5. 10 000 à 100 000 m3
											O/N	O/N	O/N	6. 100 000 à 1 million de m3
											O/N	O/N	O/N	7. plus de 1 million de m3